



Bande adhésive sur fenetre

Par **willybaby**, le **13/12/2010 à 19:50**

Bonjour, je suis locataire depuis peu, la fenêtre de la chambre de ma maison donne sur le jardin de la même maison qui a été séparé en deux (je vis au 1er étage et les voisins au rdc), la propriétaire de ce rez de chaussée va louer son appartement à des gens et elle souhaite que l'on mette de l'adhésif flouté à la fenêtre pour pas que l'on voit ce qu'il se passe dans ce jardin, je ne souhaite pas le faire pour des raisons esthétiques, peut-on m'obliger à en mettre? Merci

Par **chris_idv**, le **13/12/2010 à 20:25**

Bonjour, Non il n'est pas possible de vous obliger à mettre en place un système quelconque qui n'était pas déjà en place au moment où votre contrat de bail a commencé (sauf s'il s'agit d'un élément de sécurité devenu obligatoire). Cordialement,

Par **mimi493**, le **13/12/2010 à 22:45**

Tout à fait, d'autant qu'on n'est pas ici dans le cadre des litiges concernant les ouvertures du maison donnant sur un autre fond, sans permis de construire par exemple. Bref, vous n'avez rien à faire et vous avez le droit de vous accouder à la fenêtre pour regarder dehors.